



Lycée Les Feuillants

15, rue des Feuillants – 86035 POITIERS cedex

Collège Saint-Stanislas

80, rue du Porteau BP 9- 86001 POITIERS cedex

Lycée Le Porteau

62, rue du Porteau BP 19 - 86001 POITIERS cedex

TARIFS 2009-2010

Lycée Catholique d'enseignement, le Lycée des FEUILLANTS veut accueillir tous les jeunes qui souhaitent bénéficier de son projet éducatif, pédagogique et chrétien.

Il propose donc des scolarités différentes en fonction des revenus des familles. Par le jeu de la solidarité, il peut ainsi aider des familles nombreuses ou des familles en difficultés financières.

FRAIS DE DOSSIER : 30.00 € qui sont dus lors de la première inscription (uniquement pour les nouveaux élèves)

I – CONTRIBUTION DES FAMILLES : (calcul de la catégorie conformément à la feuille finances-fiche famille)

	Quotient familial annuel	Catégorie	Contribution mensuelle (sur 10 mois)
Les tarifs A ou B sont des tarifs aidés (attribution sur documents fournis)	Jusqu'à 5 270 €	A	46.00 €
	De 5 271 à 6 020 €	B	60.00 €
Le tarif C est le tarif de référence, C'est le tarif qui correspond à l'équilibre budgétaire	De 6 021 € à 7 820 €	C	74.00 €
Les tarifs D et E sont des tarifs de solidarité (au libre choix des familles – par défaut, la catégorie C est appliquée)	De 7 821 à 9 800 €	D	89.00 €
	9 801 € et plus	E	111.00 €

II – RESTAURATION : (sur 10 mois)

- Coût mensuel
 - Demi-Pensionnaire (5 repas-semaine) **94.00 €**
 - Demi-Pensionnaire (4 repas : lundi-mardi-jeudi-vendredi) **75.00 €**
- Tarif de restauration pour les repas occasionnels (carte à recharger)
 - o Repas complet (hors-d'œuvre-plat principal-fromage-dessert) **5.85 €**
 - o Repas à la carte : plat principal et (hors-d'oeuvre ou fromage ou dessert) **4.90 €**

III – INTERNAT : (sur 10 mois)

Catégorie	Coût mensuel Pension
A	226.00 €
B-C-D-E	296.00 €

Frais accueil le dimanche soir (nuit + petit déjeuner)	12 € par nuitée
---	------------------------

REGLEMENT

POUR TOUS :

.Versement d'un acompte lors de l'inscription ou de la réinscription. Externe - Demi-Pensionnaire..... **130.00 €**
 Pensionnaire **360.00 €**

Le montant de cet acompte sera déduit de votre facture annuelle de septembre 2009.

. Pour les règlements par prélèvements automatiques :

10 prélèvements égaux réalisés à partir du 10 octobre 2009 au 10 juillet 2010 inclus.

. Pour les règlements par chèques, espèces ou autres :

3 versements égaux avant le 15 octobre 2009, le 15 janvier 2010 et le 15 avril 2010.

Pour tout renseignement concernant la facturation

Marie-Anne RENOUX ☎ **05 49 30 32 63** -lundi-mardi-jeudi : 9h-12h 14h-17h – mail : comptafamilles@isaac-etoile.fr